Compte-rendu de réunion du Comité Directeur

Rennes, 18 FEVRIER 2021

Fonction	Présent	Excusé	Absent
Président	Yvon Ropert		
Vice-Président Trésorier	Gaby Bergot Frédéric Durand	Gaby Bergot	
Secrétaire,	Karine Georget		
Président CDAV			
Présidente CDHS	Nelly		
Président CDTSC			
Président CDNAP		Michel Mauduit	
Président CDPSP	Patrick Argaud		
Président CDEBS			
Président CDA	Carole Ruillière		
Président CTD		Philippe Renot	
Représentant SCA	Jean-christophe Rolland		

Invités

Fonction	Présent	Excusé	Absent
Présidente CDAV			
Président CDMP			
Président CDPSM			
Président CDPSP			
Vice-Présidente CDA			
	Johan DAUCE		

Compte tenu des contraintes d'accès à la Maison Départementale des Sports du fait de la situation sanitaire, la réunion s'est tenu en visioconférence.

début de la réunion : 20:07

Comité Départemental d'Etudes et de Sports Sous Marins d'Ille et vilaine
Maison départementale des Sports – 13b, Avenue de Cucillé – 35065 Rennes Cedex – Tél. : 02 99 54 67 64 - Fax : 02 23 46 28 02
email : contact@ffessm35.fr – http://www.ffessm35.fr/
Fédération déléguée par le Ministère chargé des Sports
N°SIRET CODEP 35 : 43803052000011

Point covid

Tour de table sur les personnes atteintes dans notre entourage.

Secrétariat

Achat et mise en place d'un ordinateur pour Marie-Yvonne. a été achetée par la commission BIO.

~~Achat~~ d'une 2ème licence Zoom. Tout le monde peut l'utiliser sous réservation auprès du secrétariat du Codep (Marie-Yvonne).

La cotisation financière au Codep des clubs et SCA pourrait être fixée à 10€ afin de combler les ~~éventuelles~~ difficultés financières rencontrées par les structures dû au manque ~~d'adhérent~~ de licenciés (Covid). 7 votes « POUR » sur le principe d'une mesure exceptionnelle. Prise de décision à la prochaine réunion du Codir.

Point financier

Point au 31 janvier, pas de résultat particulier par rapport aux dernières années.

Régression du volume des licenciés pour 2020/2021 (moins 1/3)

BPF

Recrudescence des plongées sur la base en comparaison à la même période N-1 (+52%)

Utilisateur dans l'obligation d'être à jour de la licence FFESSM ☞ Modification effective sur la convention

Mise à disposition gratuite de la carrière pour les formations départementales de « cadres » (initiateurs technique, initiateur apnée,…) ☞ vote à l'unanimité

Compresseur : test d'utilisation en cours depuis début février, quelques finitions d'affichage à effectuer. 1ers retours positifs.

x Le Codep a refusé de signer la convention 2021 à la SCA Nautilus Diving Center pour non respect des consignes en 2020.

ANS

Demande de financement pour Handisub (4500€) pour l'achat de matériel, BPF (4000€) pour le changement des pontons.☞ vote à l'unanimité

Corps morts

« Bizeux » et « Fetlar » en place, « vieux banc » et « Buharas » à venir

Partenariat avec le MNHM de Dinard pour recueillir des informations et observations (évolution de la faune et flore sous-marine) via des plongeurs « sentinelles » et « ambassadeurs » issus des clubs ~~de notre région~~. du département 35.

Les ambassadeurs seront des plongeurs issus des formations bio, avec un cursus plongeur bio. Accompagnement de 25 à 50 % pour le financement des plongées (~~4~~ 1/an) ☞ vote à l'unanimité.
2 ans pour 1 maximum de 19 plongeurs.

Comité Départemental d'Etudes et de Sports Sous Marins d'Ille et vilaine
Maison départementale des Sports – 13b, Avenue de Cucillé – 35065 Rennes Cedex – Tél. : 02 99 54 67 64 - Fax : 02 23 46 28 02
email : contact@ffessm35.fr – http://www.ffessm35.fr/

Fédération déléguée par le Ministère chargé des Sports
N°SIRET CODEP 35 : 43803052000011

Les sentinelles sont des plongeurs « lambda » qui pourront recevoir une formation biologie et transmettre les informations ou photos collectées lors de plongées d'explo. Programme également ouvert aux apnéistes.

Tour des commissions

Apnée

Réflexion au niveau du département pour remettre en place les formations initiateurs et apnéiste « expert ».

Compétitions annulées sur tout le territoire

Travail sur une mutualisation des cours d'apnée en visio via le CIBPL

Audiovisuelle

EBS

Hockey Sub

Activité au point mort. Entraînement possible pour Rennes dans le bassin nordique.

PSM

Tir sur cible

Pas d'accès aux bassins donc pas d'activité

Technique

Formation initiateur en visioconférence, examen initialement prévu en juin mais repoussé en juin ou plus tard

Formation MF1 : visio pour la péda théorie et à Fougères pour la pratique. Maintient de l'examen en juin au SMPE de St Malo ou à la BPF

Comité Départemental d'Etudes et de Sports Sous Marins d'Ille et vilaine
Maison départementale des Sports – 13b, Avenue de Cucillé – 35065 Rennes Cedex – Tél. : 02 99 54 67 64 - Fax : 02 23 46 28 02
email : contact@ffessm35.fr – http://www.ffessm35.fr/
Fédération déléguée par le Ministère chargé des Sports
N°SIRET CODEP 35 : 43803052000011

Formation MF2 : Plongées régulières à Fougères

Formation TIV : Recyclage effectué en visio en décembre, nouvelle session de recyclage en visio programmée pour 2021

Handisub

Spécifiques adaptées

Convention résignée avec Beaulieu. En attente de 7 combinaisons. Yannick Eon est responsable régional.

SCA

Activité en standbye dû à la situation sanitaire

PSP

Cyril a été réélu président. Toutes les compétitions sont annulées.

Réunions a venir

AGR 13 mars 2021

AGN 27 et 28 mars 2021

Prochain CoDir : 27 mai 2021 à 20h

Fin de réunion: 21:47

Le Président	La Secrétaire
Yvon Ropert	Karine Georget

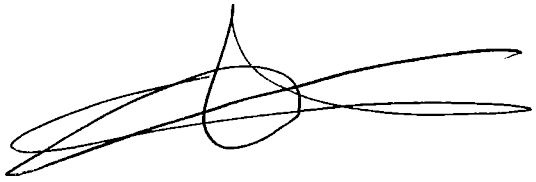

Comité Départemental d'Etudes et de Sports Sous Marins d'Ille et vilaine
Maison départementale des Sports – 13b, Avenue de Cucillé – 35065 Rennes Cedex – Tél. : 02 99 54 67 64 - Fax : 02 23 46 28 02
email : contact@ffessm35.fr – http://www.ffessm35.fr/
Fédération déléguée par le Ministère chargé des Sports
N°SIRET CODEP 35 : 43803052000011